

RAPPORTEUR : Emmanuel AGIUS, Président du SyMPaC

TITRE : Dispositif Certificats d'Economie d'Energie (CEE) – Ouverture d'un compte EMMY – Modificatif.

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 22 décembre 2017, le comité syndical a validé le portage et la collecte des CEE pour l'ensemble des collectivités en vue de leur valorisation économique.

Pour rappel, le SyMPaC, labellisé TEPCV depuis le 24 février 2016, a bénéficié d'un complément d'aides financières pour de nouveaux projets à travers les Certificats d'Economie d'Energie.

En amont de la collecte des pièces constitutives et de la valorisation des opérations éligibles dans ce dispositif, il est nécessaire de procéder à l'ouverture d'un compte EMMY. Cette démarche administrative nécessite la signature d'un contrat de service avec le registre national des CEE.

Cette procédure a dans un premier temps été engagée auprès de la société Locasystem qui était en charge de cette mission avant de perdre cette compétence auprès d'un autre organisme privé : la société Powernext.

Le tarif de cette inscription a été fixé à 150 € HT par arrêté ministériel en date du 1^{er} décembre 2017 (n° NOR : TRER1733589A).

Or la précédente délibération en date du 22 décembre 2017 s'était basée sur un montant initial erroné de 127,20 € TTC.

Cette délibération vise à corriger le montant engendré par les frais d'ouverture de compte s'élevant donc à 150 € HT, soit 180 € TTC.

En conséquence, je vous propose donc Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- confirmer la validation de l'ouverture de ce compte ;
- engager la dépense de 180 € TTC ;
- autoriser le Président à signer toute pièce ou documents afférents à la présente délibération.

Acte certifié exécutoire compte-tenu de :

- sa réception en Sous-Préfecture le 24 octobre 2018
- son envoi à l'affichage au siège du SYMPAC et ceux des EPCI le 23 octobre 2018

Le Président du SyMPaC,

Emmanuel AGIUS

ADOPTE A L'UNANIMITE

Le Président

Emmanuel AGIUS

X



COMITE SYNDICAL DU 12 OCTOBRE 2018

Le douze octobre de l'an deux mille dix-huit le Comité Syndical du SyMPaC, légalement convoqué le vingt-six septembre deux mille dix-huit, s'est réuni à CALAIS en la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel AGIUS.

Etaient présents :

Mmes Malika BOUAZZI, Nadine DENIELE VAMPOUILLE, Jacqueline DEWET, Michèle DUCLOY, Nicole HEUX, Maïté MULOT FRISCOURT, MM. Emmanuel AGIUS, Gérard CLAIS, Dominique LEGRAND, Bernard LELIEVRE, Fabrice MARTIN, Philippe MIGNONET, Pascal PESTRE, Henri-Christian SEREDNICKI, Philippe VERON (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mme Clotilde BEAUFILS, MM. Olivier MAJEWICZ, Daniel PIQUET, Guy VERMERSCH (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

MM. Bruno DEMILLY, François LE GALL, Ludovic LOQUET, Jean-Luc MAROT, Christian SALVARY, Guy VASSEUR (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Etaient excusés :

Mme Natacha BOUCHART (pouvoir Mr AGIUS), MM. Guy ALLEMAND (pouvoir Mr VERON), Guy BEGUE, Gérard GRENAT (pouvoir Mme DUCLOY), Michel HAMY, René LOTTE (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mmes Béatrice BOULANGER, Nicole CHEVALIER, MM. Jean-André DELACRE, Yves ENGRAND, Frédéric MELCHIOR (pouvoir Mme MULOT FRISCOURT), Julien RENAULT, Patrick WAY (pouvoir Mr PIQUET) (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

MM Marc MEDINE (pouvoir Mr LOQUET), Antoine PERALDI, Thierry POUSSIERE, Pierre PREVOST (pouvoir Mr DEMILLY) (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Etaient absents :

M. Pierre-Henri DUMONT (**Grand Calais Terres & Mers**) ;
M. Fabrice PONTHEU (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).